

La motion d'ajournement

dépenses du gouvernement représente l'achèvement de la première étape de ce processus.

Le document renferme un exposé du plan de dépenses du gouvernement jusqu'en 1983-1984 ainsi qu'une analyse de ce plan par secteur de politiques ou enveloppes de ressources. Il situe le budget principal de l'année 1981-1982 dans le contexte du plan des dépenses totales et met en lumière certains aspects de ce budget. Enfin, on consacrera, chaque année, un chapitre de ce document à l'analyse particulière de questions de dépenses présentant un intérêt d'actualité. Cette année, le chapitre 5 contient une étude déterminant, selon diverses définitions, la taille de la Fonction publique et analysant l'accroissement de la partie de la Fonction publique qui est contrôlée par le Conseil du Trésor.

Je tiens à préciser, monsieur le président, qu'il s'agit de la première édition du *Plan de dépenses du gouvernement*. Je m'attends bien à ce que la structure et la teneur de ce document vont évoluer avec le temps. Comme son but premier est de satisfaire aux besoins du Parlement, j'invite les députés à l'étudier avec soin et à me faire part de toute modification qui pourrait améliorer ou enrichir son contenu, afin qu'il satisfasse davantage à leurs besoins et à ceux de la population canadienne.

Enfin, monsieur le président, je voudrais rappeler aux honorables députés l'engagement que le premier ministre a pris en août 1978 de tirer meilleur profit de l'argent des contribuables. Le Budget principal de 1981-1982 démontre que le gouvernement maintient son engagement relatif à cet objectif.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La constitution—Le télégramme des ecclésiastiques de la Colombie-Britannique; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Le programme énergétique national—La mise en œuvre du programme dans l'est du Canada; le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)—L'aide aux victimes de la sécheresse—L'extension des limites des zones désignées.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1981-1982

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

La Chambre reprend l'étude d'un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, présenté par l'honorable Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) et dont M^{me} le Président a donné lecture à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, on ne nous a présenté ce budget qu'il a quelques instants. Nous ne sommes donc pas en mesure pour l'instant d'en donner une analyse en profondeur. Mais nous en avons vu suffisamment pour savoir d'ores et déjà, à notre grande déception, que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) en est resté au même petit jeu de passe-passe que son gouvernement ne cesse de pratiquer depuis des années.

Le président du Conseil du Trésor a parlé du petit jeu qui se joue depuis hier. Le ministre n'écoute rien et n'apprend rien. Le petit jeu qui se joue depuis 24 heures, c'est celui du président du Conseil du Trésor qui a cherché à court-circuiter les droits du Parlement, de la façon qui a été exposée en détail au cours des dernières heures.

Le président du Conseil du Trésor n'a rien appris, il continuera à ne rien apprendre, et si vous, madame le Président, ne le mettez pas à la raison, ce sera sans espoir, car c'est vous seule qui pouvez nous protéger contre les marques d'arrogance dont cette observation témoigne bien.

Le ministre a commis une erreur fatale dans sa déclaration. Il a dit que «le budget se fondait sur les mêmes hypothèses que l'exposé budgétaire». C'est là exactement ce qu'il a dit. L'exposé budgétaire a été présenté le 28 octobre dernier, il y a près de quatre mois. Les hypothèses sur lesquelles se fonde le budget des dépenses, a-t-il dit, sont les mêmes que celles de l'exposé budgétaire. Est-ce qu'il n'a rien écouté de ce qui s'est dit à la Chambre ces derniers mois? Dans l'intervalle les hypothèses de l'exposé budgétaire du 28 octobre, présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen), se sont toutes révélées absolument fausses.

Le document budgétaire du ministre prévoit pour cette année un taux d'inflation de 10.2 p. 100. Or le taux réel d'inflation pour cette année, 1981-1982, est déjà de 12 p. 100. Comment le budget des dépenses peut-il tabler sur une prévision d'inflation de 10.2 p. 100, comme il le fait, s'il repose sur les mêmes hypothèses que l'exposé budgétaire? Si tel est bien le cas, il est déjà complètement à côté de la plaque.

● (1650)

On présume aussi, monsieur l'Orateur, dans le budget et les documents qui l'accompagnent, que le dollar canadien vaudra cette année environ 87.5c. américains. Eh bien, que vaut-il aujourd'hui? Entre 83 et 84c. Que valait-il la semaine dernière? A peu près 82c. Voilà une autre hypothèse dans le budget de l'automne dernier qui s'est révélée tout à fait erronée et elle fera monter en flèche le coût des emprunts du ministre à l'étranger.